

**2021 DILT 11 DFA** : Budget primitif 2022 du budget annexe des Transports automobiles municipaux

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2022 du budget annexe des Transports automobiles municipaux (TAM), qui vous est présenté aujourd'hui, est construit dans le respect des orientations retenues par la municipalité : baisse du recours aux moyens automobiles, respect des dispositions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et du Plan de Déplacement des Administrations Parisiennes (PDAP). Ce budget est présenté conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Ce projet de budget traduit en termes opérationnels les orientations fixées aux TAM, notamment :

- Poursuite de l'acquisition de fourgonnettes à motorisation électrique et de poids lourds alimentés en GNV ;
- Achèvement de la dédieselisation du parc de fourgons et du renouvellement du parc de véhicules de plus de 10 ans ;
- Poursuite des actions visant à réduire le poids de l'automobile traditionnelle dans le budget municipal (par l'introduction de véhicules électriques et de véhicules GNV notamment) ;
- Possibilité d'évolutions de tarifs afin de prendre en compte les variations possibles de prix concernant notamment le prix des carburants, des pièces détachées ainsi que des fluides (électricité, gaz, etc.) ;
- Poursuite de la maîtrise des dépenses de personnel.

En intégrant l'ensemble des évolutions présentées ci-dessus, le budget primitif des TAM pour l'exercice 2022 vous est proposé :

- Pour la section de fonctionnement, en équilibre à 33 891 000 €, en quasi-stabilité par rapport au budget primitif 2021 (33 890 500,10 €) ;
- Pour la section d'investissement, en équilibre à 9 360 000 € (stable par rapport au BP 2021).

En cumulant les sections de fonctionnement et d'investissement, le budget primitif des TAM pour 2022 s'élève donc à 43 251 000 €.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Autorisations de programme**

Il est proposé d'abonder les autorisations de programme suivantes en conformité avec le plan d'investissement:

03862	Acquisitions de véhicules	17 000 000 €
03863	Autres achats mobiliers	50 000 €
03864	Travaux	200 000 €
03865	Gros équipements	200 000 €
03866	Brevets et licences	70 000 €

Le tableau récapitulant les autorisations de programme proposées pour 2022 est présenté en annexe IV B2.1 de la maquette budgétaire.

### **Crédits de paiement**

#### **I – DEPENSES**

La section d'investissement est proposée en équilibre en dépenses et en recettes à 9 360 000 €, à budget constant par rapport au montant inscrit au budget primitif pour 2021.

#### **Opérations réelles**

##### 1°) Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

80 000 € sont inscrits au compte 203 (recherche et développement) afin de poursuivre les études sur l'adaptation des installations des garages Pouchet, Saint-Ouen, Ivry et Vitry à la motorisation GNV.

70 000 € sont inscrits au compte 2051 (logiciels) afin de réaliser des programmes de modernisation, d'adaptation et de développement des logiciels informatiques nécessaires au service.

##### 2°) Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les crédits inscrits au chapitre 21, d'un montant total de 4 850 000 €, sont destinés aux achats de véhicules, d'aménagements intérieurs, de carrossage, d'outillages spécialisés pour les ateliers et les garages, aux matériels informatiques ainsi qu'aux opérations de rénovation des sites.

Ce montant se répartit comme suit :

<u>Compte 2135</u>	Installations générales, agencements, aménagements	800 000 €
<u>Compte 2155</u>	Outillages industriels	200 000 €
<u>Compte 218</u>	Autres immobilisations corporelles	3 850 000 €

##### 3°) Immobilisations en cours (chapitre 23)

Les crédits inscrits au chapitre 23, compte 2318, d'un montant de 3 840 000 €, en progression de 1 090 000 € par rapport au budget primitif pour 2021, sont destinés à l'achat de véhicules GNV. Ces derniers seront livrés une fois achevés les travaux d'adaptation des garages à ce nouveau type de véhicules plus respectueux de l'environnement.

#### **Opérations d'ordre**

520 000 € sont inscrits en crédits d'ordre au chapitre 040, sur les comptes d'amortissement des subventions d'investissement perçues (comptes 13911 et 13915).

## **II – RECETTES**

### **Opérations réelles**

Le FCTVA est attendu à hauteur de 1 300 000 € (compte 10222).

Par ailleurs, 260 000 € de subventions sont escomptés de la part de l'État (compte 1311).

### **Opérations d'ordre**

Les recettes d'ordre de la section d'investissement, inscrites au chapitre 040, s'établissent à 7 800 000 euros répartis de la manière suivante :

<u>Compte 218</u>	Valeur nette comptable des actifs réformés (matériel de transport)	50 000 €
<u>Compte 280</u>	Amortissement des immobilisations incorporelles	68 500 €
<u>Compte 281</u>	Amortissement des immobilisations corporelles (véhicules)	7 681 500 €

## **SECTION D'EXPLOITATION**

La section de fonctionnement est proposée en équilibre à 33 891 000 €, contre 33 890 500,10 € en 2021.

## **I – DEPENSES**

### **Opérations réelles**

#### 1°) Charges à caractère général (chapitre globalisé 011).

Il vous est proposé d'inscrire 7 500 500 € pour 2022, contre 7 500 000,10 € votés au budget primitif pour 2021.

Ce chapitre 011 est constitué des lignes suivantes :

<u>Compte 60 221</u>	Achat de carburants, lubrifiants	1 100 000 €
<u>Compte 60 222</u>	Produits d'entretien	65 000 €
<u>Compte 60 223</u>	Pièces détachées	1 500 000 €
<u>Compte 6032</u>	Variation des stocks	933 700 €
<u>Compte 606</u>	Matières premières non stockées	530 000 €
<u>Compte 611</u>	Frais de gestion (manutentionnaires)	600 000 €
<u>Compte 613</u>	Locations mobilières et immobilières	500 000 €
<u>Compte 615</u>	Entretien et réparations	1 055 000 €
<u>Compte 616</u>	Primes et indemnités d'assurance	866 800 €
<u>Compte 618</u>	Formations	75 000 €
<u>Autres comptes</u>		275 000 €

#### 2°) Charges de personnel (chapitre globalisé 012)

Il vous est proposé d'inscrire sur ce chapitre 18 490 000 €, soit un montant égal à celui inscrit au budget primitif pour 2021. Cette inscription traduit un souci de maîtrise des dépenses de personnel par le service.

#### 3°) Autres dépenses réelles

Le chapitre 67 est proposé à 80 500 €, dont 30 000 € qui concernent les titres de recettes sur exercices antérieurs annulés, 30 000 € d'autres charges exceptionnelles et 20 500 € de pénalités et amendes fiscales et pénales.

#### 4°) Dépenses imprévues

20 000 € sont proposés sur le chapitre 022 (stable par rapport au BP 2021).

### **Opérations d'ordre (chapitre 042)**

7 800 000 € sont inscrits au chapitre 042, en cohérence avec les recettes inscrites à la section d'investissement. Les opérations d'ordre prennent en compte 50 000 € de valeur comptable des éléments d'actifs cédés. Par ailleurs, les dotations aux amortissements s'établissent à 7 750 000 €.

## **II – RECETTES**

### **Opérations réelles**

#### 1°) Recettes d'exploitation (chapitre 70)

La prévision de recettes pour 2022 s'établit à 31 552 300 € (contre 31 653 643 € inscrits au BP 2021). La ventilation de ces recettes est la suivante :

<u>Compte 70600</u>	Prestations sur budget général de la Ville	25 447 300 €
<u>Compte 70602</u>	Prestations sur budget annexe de l'assainissement	1 200 000 €
<u>Compte 70605</u>	Prestations sur états spéciaux d'arrondissement	2 885 000 €
<u>Compte 7061</u>	Prestations « conducteurs détachés »	200 000 €
<u>Compte 70621</u>	Prestations autres collectivités	300 000 €
<u>Compte 7063</u>	Prestations pour l'AP-HP	100 000 €
<u>Compte 7065</u>	Prestations pour Eau de Paris	20 000 €
<u>Compte 7066</u>	Prestations pour le CASVP	600 000 €
<u>Compte 708</u>	Produits d'activités annexes	800 000 €

#### 2°) Subventions d'exploitation (chapitre 74)

La prévision des recettes issues des subventions d'exploitation s'élève à 235 000 €.

#### 3°) Produits exceptionnels (chapitre 77)

La prévision des recettes issues de produits exceptionnels s'élève à 650 000 €, principalement issus des produits de cession d'éléments d'actif.

#### 4°) Atténuation de charges (chapitre 013)

La prévision des recettes issues des atténuations de charges s'élève à 933 700 €, issus de la variation des stocks des autres approvisionnements.

### **Opérations d'ordre**

#### Autres recettes

En cohérence avec les dépenses inscrites à la section d'investissement, le montant des recettes d'ordre est fixé à 520 000 € sur le chapitre 042 (quote-part des subventions).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris